Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_215-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 36
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_215_020_8.7 : Feuille de route mobilité

Monsieur Loiez RAPINEL rappelle que la mise en service de Couesnon Connexion et du Pt'it Couesnon Connexion (services non scolaires à destination des enfants) marque le début du déploiement d'une offre de mobilités la plus complète possible, sous contrainte financière. Son amélioration continue constitue la pierre angulaire de l'offre de mobilités et passe notamment par :

- L'amélioration continue de la gestion de l'info trafic (travaux, déviations, mouvements sociaux, problèmes techniques, météo impactante, etc) ;
- La mise en place du calculateur d'itinéraires KorriGo ;
- La mise en place d'un process de retour usagers et d'une campagne de concertation grand public ;
- Une réflexion sur la tarification usagers et la billettique, à mener au sein de Bretagne Mobilités ;
- Un diagnostic des arrêts de bus avec une mise en évidence des plus utilisés afin de déployer une offre de services à ces arrêts ;
- L'adaptation de l'offre aux besoins ;
- La préparation dès le printemps 2027 le renouvellement du marché.

Monsieur Loiez RAPINEL rappelle que la feuille de route du mandat vise à définir les axes stratégiques identifiés à ce jour et qui guideront ce déploiement au fil des ans. Ces axes ne sont pas intangibles et devront notamment s'adapter aux opportunités qui pourraient survenir.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_215-DE

Cette feuille de route s'inscrit dans un environnement aux gouvernances et partenariats multiples qui encadre le développement de l'offre de mobilité :

- Le Contrat de Plan État Région (CPER) 2023-2027, qui permet notamment de cofinancer des études ;
- Le futur Service express régional métropolitain (SERM) breton dont le dossier sera déposé cet automne auprès de l'Etat ;
- La Région Bretagne et notamment ses offres BreizhGo (et la future DSP en cours d'appel d'offre) et Korrigo ;
- Bretagne Mobilités, notamment le Comité Local de Mobilités Est Bretagne regroupant Couesnon Marches de Bretagne, Fougères Agglomération et Vitré Agglomération dont la feuille de route est en cours d'élaboration, et l'interbassin regroupant toute l'Ille-et-Vilaine et Dinan Agglomération ;
- Les EPCIs limitrophes de Couesnon Marches de Bretagne avec lesquels la Communauté de Communes a noué un dialogue qui est poursuivi : Fougères Agglomération ; Bretagne Romantique ; Val d'Ille-Aubigné ; Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel ; Mont-Saint-Michel Normandie ;
- Le Département d'Ille-et-Vilaine ;
- Les 15 communes de Couesnon Marches ee Bretagne
- Le SDE 35 avec son pôle mobilités bas carbone ;
- Le comité des partenaires et les comités de ligne.

Aussi, selon Monsieur Loiez RAPINEL, la première mission est d'assurer la représentation de Couesnon Marches de Bretagne à tous les niveaux et de structurer des partenariats gagnant/gagnant avec les différents partenaires tout en étant à l'écoute des besoins exprimés notamment au sein du comité des partenaires, des comités de ligne et des instances de l'intercommunalité.

Selon lui, la réflexion doit également s'articuler avec les autres politiques de Couesnon Marches de Bretagne, notamment celles qui se traduisent au travers de documents structurants (PLUI, PCAET, etc). Elle devra se décliner au travers de candidatures aux appels à projets, dès lors que ceux-ci seront cohérents avec la stratégie, financièrement supportable et intégrable au plan de charges des agents et de l'élu référent. Ainsi, un suivi régulier et strict du budget annexe des mobilités (perception du Versement Mobilités, coût des prestataires, etc) et une intégration au plan de charge des agents constituent deux facteurs clés de réussite de la feuille de route.

Le premier travail consistera donc à **réviser le Plan de Mobilités Simplifié**, qui arrive à échéance le 31 décembre 2026, en tirant le bilan des actions réalisées et non réalisées, en mettant en évidence les freins à l'action et les leviers disponibles et en intégrant les éléments de la feuille de route. La mise à jour de ce document stratégique nécessitant une concertation avec les partenaires, notamment dans le cadre du comité. L'objectif est de soumettre le Plan de Mobilités Simplifiés révisé au Conseil Communautaire au plus tard en juin 2027.

Trois axes stratégiques ont été retenus pour le mandat, chacun devant être détaillé dans le PMS :

Expérimenter des solutions ferroviaires alternatives (rail-route) pour faire de Couesnon Marches de Bretagne un territoire pionnier en matière de mobilité durable ;

- À la suite de l'accord de la Région pour co-financer une première étude dans le cadre du CPER 2023-2027, il convient d'obtenir de la Préfecture (SGAR) son inscription au CPER d'ici fin 2026 ;
- 2027-2028 - réalisation de l'étude. Prévoir un co-financement FEDER
- Mise en place d'une expérimentation à destination de notre territoire dès les matériels homologués par la SNCF,

Créer et déployer un maillage de pôles d'échanges multimodaux, en passant des études à l'opérationnel, pour structurer l'intermodalité et animer le territoire :

- Décliner l'identification des nœuds modaux menée par le département en concertation avec Couesnon Marches de Bretagne, en articulant le maillage des PEMs avec l'offre BreizhGo de la nouvelle Délégations de Service Public Régionale, Couesnon Connexion et le schéma cible d'offre de transport collectif souhaitée par l'intercommunalité à échéance de la fin de mandat ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_215-DE

- Mener les études détaillées sur chacun des PEM identifiés et définir un cahier des charges sur la base de celui des éléments de l'étude départementale ;
- Mettre en place un PPI de réalisation des PEMs, en concertation avec les communes concernées, et financièrement soutenable. Dans ce cadre, mettre en place des co-financements, notamment dans le cadre des dispositifs Ambition communes et Bien vivre partout en Bretagne ;

Accélérer la transition vers des mobilités durables en électrifiant le réseau, en structurant un schéma cyclable, en développant des solutions partagées (autopartage, mise à disposition de véhicules, etc), et en accompagnant les usagers au changement de pratique :

- Mener une étude d'opportunité sur l'électrification des mobilités sur le territoire, en lien avec le SDE 35, dont les résultats pourraient être intégrés au PLUI et s'inscrire dans le plan de déploiement des bornes IRVE mis en place par le SDE 35 ;
- Structurer le covoiturage, dans une logique d'interconnexion, notamment au sein des futurs PEM, avec les lignes BreizhGo et Couesnon connexion en rejoignant le moment venue la plateforme Ouest Go en attente de structuration par Bretagne Mobilités ;
- Amplifier les actions en faveur du vélo, notamment :
    - Eclaircir le partage des compétences entre CMB et les communes ;
    - Elaborer un schéma directeur cyclable à l'échelle de CMB, intégrant les schémas existants de Maen-Roch et Val-Couesnon, en l'articulant avec celui de Fougères Agglomération (action à mener dans le cadre du Comité Local des Mobilités ?) ;
    - Capitaliser sur l'existence de la Régalante qui relie les 3 EPCI du bassin de mobilités ;
    - Développer le stationnement vélo, notamment aux arrêts les plus fréquentés de Couesnon Connexion ;
    - Engager la réflexion sur de nouveaux modes de mobilité durable, pour certains déjà déployés dans d'autres EPCI, notamment
        - Rézo pouce ;
        - Mise à disposition des demandeurs d'emploi de véhicules sans permis ;
        - Déploiement d'une offre logistique par drones
    - Renforcer notre partenariat avec les associations locales de déplacements solidaire ;
    - Mener des actions d'accompagnement au changement de pratique auprès des usagers du territoire, se traduisant, par exemple, par l'organisation d'événements tels que la semaine européenne de la mobilité ou encore Mai à Vélo.

Cette feuille de route ne reprend pas l'important travail au fil de l'eau de la chargée de mission mobilités comme, à titre d'exemple, le suivi de la fréquentation, le suivi des éléments financiers, les relations avec les usagers et le transporteurs titulaires des contrats, les relations avec les EPCI's voisins et la Région (articulation avec les autres offres, ajustement des horaires, etc), le suivi de la communication, élément clé en matière de mobilités, l'accompagnement de l'élu référent dans les différentes instances où il siège, etc.

Au final, cette feuille de route traduit une volonté politique forte des élus de Couesnon Marches de Bretagne de faire des mobilités, dans leur diversité, un des enjeux forts du mandat en matière d'attraction et de développement du territoire. L'ambition est de devenir une référence pour les territoires ruraux tout en s'inscrivant dans le schéma des mobilités à l'échelle de la Région Bretagne et notamment au niveau des interconnexions avec les EPCI's voisins et la métropole.

Vu l'exposé de Monsieur Loeiz RAPINEL, Conseiller Communautaire délégué à la mobilité,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la feuille de route Mobilité telle que présentée.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE